

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois: 13.50
Six mois: 26.50
Un an: 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois: 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces: la ligne: 25 c.
Réclames: » 30 c.
Faits divers: » 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

LE RÉGIME DES COMMISSAIRES CIVILS

Après M. Harmand, M. Cambon l'expérience n'a pas été assez complète au Tonkin, on va la recommencer en Tunisie.

Nous savons combien désastreuse a été la prépondérance de M. le commissaire civil Harmand dans le delta du fleuve Rouge.

Le général Bouët, obligé de retourner en France; l'amiral Courbet, forcé de déseoir aux instructions du gouvernement et d'agir comme si le commissaire civil n'existait pas, sont des preuves assez éclatantes du danger que présente dans les pays d'occupation militaire la présence d'un fonctionnaire civil avec un droit absolu de contrôle, de censure, de rectification des ordres de l'autorité militaire.

Supposez au Tonkin un officier moins énergique que l'amiral Courbet, cet état de choses pouvait nous conduire à des échecs, peut-être même à des désastres.

On se souvient que le général Bouët a été obligé de rentrer en France parce que M. Harmand voulait lui imposer un plan de campagne jugé irréalisable par les hommes compétents.

Cette expérience si concluante n'a pas dessillé les yeux des aveugles du gouvernement.

N'ont-ils pas décidé que la division qui occupe actuellement la Tunisie ne serait pas comprise dans le 19^e corps d'armée dont le siège est à Alger, mais qu'elle formerait une division indépendante dont le commandant devrait toujours s'entendre avec le ministre de France à Tunis pour les ordres qu'il jugerait utile de donner?

Voilà M. Cambon transformé en commandant en chef des forces de terre et de mer; car nous savons déjà que les canonniers, croisant dans les eaux de la Régence, sont à sa disposition.

Je sais bien qu'on va me répondre que la Tunisie et le Tonkin ne sont pas comparables: que sur les bords du fleuve Rouge nous faisons la guerre, tandis qu'en Tunisie, nous sommes dans un pays pacifié, qui a compris les bienfaits de la civilisation française et qui ne demande pas mieux que de nous aider dans notre œuvre.

L'histoire des cinquante dernières années prouve péremptoirement que c'est lorsqu'on se croit le plus assuré d'une longue paix, que la révolte éclate parmi les populations arabes, constamment travaillées par de fausses prophéties et par des sociétés secrètes insaisissables, nombreuses, poursuivant toutes le même but: le massacre définitif des chrétiens.

Supposez, ce qui n'est pas impossible — qu'une de ces révoltes éclate; vous voyez d'ici la force qui donne l'asservissement du pouvoir civil au pouvoir militaire?

Si vous voulez un exemple d'hier, rappelez-vous combien nous avons eu de peine à pacifier le Sud-Oranais, sous le gouvernement civil et incapable de M. Albert Grévy, à qui nos généraux devaient en référer chaque jour.

Que M. Cambon administre la Régence de Tunis au point de vue administratif et judiciaire, nous le comprenons; qu'il soit l'intermédiaire nécessaire entre le bey et le gouvernement français, rien de mieux; mais que pour Dieu! on ne l'autorise pas d'une épée de commandement militaire!

Ce sont là des plaisanteries trop dangereuses pour qu'on s'amuse à les renouveler.

Nous comprenons difficilement que le ministre de la guerre qui a donné assez de preuves de son indépendance absolue depuis qu'il occupe le pouvoir, ne se soit pas élevé au nom de la patrie contre l'état de dépendance dans lequel on veut placer partout les officiers généraux sous ses ordres.

C'était un devoir impérieux pour lui, et ce devoir il n'a point su malheureusement, le remplir.

PIERRE SALVAT.

Le budget de l'instruction primaire

Les crédits de l'instruction primaire, qui étaient en 1875, de 18 millions, sont élevés brusquement à 105 millions, c'est à dire que l'enseignement populaire recevra, en 1884, six fois plus d'argent qu'en 1875: — mais aura-t-il six fois plus d'élèves? Hélas! il y en aura moins, de sorte qu'avec une dépense six fois plus forte, l'Etat instruira beaucoup moins d'enfants!

Quel admirable résultat!

LA DÉSFFECTATION FACULTATIVE des immeubles consacrés au culte

L'article 165 de la nouvelle loi municipale, qui laisse aux conseils municipaux la faculté de désaffecter les immeubles consacrés au culte, — c'est à dire de faire d'une église un théâtre et d'un séminaire une caserne, — a reçu à la fois l'approbation du Gouvernement et de la commission sénatoriale.

Il y a bien une restriction apportée à ce droit des assemblées communales: elles ne pourront reprendre aux ministres de la religion les édifices dont ils ont en ce moment l'usage qu'autant que ces édifices se trouveront en dehors des lois concordataires. Mais c'est toujours, comme on voit, le même système qui consiste à se servir de la lettre du Concordat pour en violer l'esprit. Ainsi, quand les députés de la gauche ramènent le traitement de l'archevêque de Paris à 15,000 fr., ils prétendent se conformer aux conventions concordataires; ils oublient, ou feignent d'oublier que, depuis l'année 1801, la valeur du numéraire a singulièrement diminué et que, 15,000 francs il y a quatre vingt ans étaient autant que 35 ou 40,000 fr. aujourd'hui. Il en est de même pour les immeubles affectés au culte. En même temps que la population s'accroît, les besoins religieux ont augmenté dans une proportion que ne pouvaient certainement pré-

voir les auteurs du Concordat. La piété des chrétiens y a pourvu; mais c'est sur ces fondations nouvelles, justifiées pour tant par la nécessité et par le vœu d'une partie considérable des populations, qu'on prétend revenir. Il faudrait, à ce qu'il semble, prouver d'abord qu'elles sont inutilles; il faudrait démontrer que ces chapelles, qu'on veut fermer ou affecter à d'autres usages, ne sont point fréquentées par les fidèles, qu'aux jours de fêtes, elles restent vides et désertes. Mais non, le Gouvernement aime mieux s'en remettre aux conseils municipaux.

Ce seront désormais ces assemblées, nommées le plus souvent par une infime minorité du corps électoral, qui auront le droit de prononcer sans appel sur une mesure pour laquelle elles sont, en général prodigieusement incompétentes; ce sera une poignée de libres-penseurs ou d'athées qui pourront priver plusieurs centaines, plusieurs milliers de leurs concitoyens, de la satisfaction d'assister aux cérémonies du culte dans telle ou telle église; c'est à eux qu'il appartiendra de décider qu'on n'y doit plus offrir ni leur merci des intérêts plus sacrés encore et surtout plus élevés, les intérêts religieux?

Cette prescription de la loi municipale suffirait seule pour diriger la conduite des partisans de la liberté de conscience.

Partout où la majorité sera entre les mains des loges, les églises ouvertes depuis 1802 pourront être fermées, sur un simple vote du Conseil.

A Roubaix, par exemple, il n'y aurait que l'église Saint-Martin qui serait à l'abri des entreprises de ces Messieurs de la Parfaite-Solidarité.

LA PROTECTION DES OUVRIERS CONTRE LES ACCIDENTS

Un certain nombre de personnes ont eu l'idée de fonder à Paris et dans les départements voisins une « Association des industriels pour préserver les ouvriers des accidents du travail ». Une réunion préparatoire des premiers adhérents a eu lieu le 5 de ce mois, et un projet de statut a été préparé.

L'assemblée générale doit avoir lieu, aujourd'hui même, dans l'hôtel de la Société des ingénieurs civils, cité Rougemont.

Le but de cette association est ainsi défini dans le projet de statut:

- « Rechercher les moyens les plus efficaces de préservation, en rassemblant les expériences faites par chacun d'eux et en les mettant à profit dans l'intérêt de tous, et ce :
- » Par des inspections fréquentes;
- » Par la communication des moyens les plus propres à garantir les ouvriers;
- » Par l'indication des meilleures dispositions réglementaires à adopter;

Par des publications qui pourraient comprendre des articles relatifs à la jurisprudence spéciale sur la matière.

Il serait difficile de dire à quels résultats pourrions aboutir ces tentatives; mais il est intéressant de voir de quel côté se portent les efforts de ceux qui recherchent les moyens d'améliorer le sort de la classe ouvrière.

LE GOUVERNEMENT A BON MARCHÉ

Chaque année, à pareille époque, il nous est donné d'entrevoir, à l'occasion de la discussion des lois de finances, quelques-uns des abus qui fourmillent dans la répartition de notre budget. Or, il paraît que ces abus ne font que grandir. Les journaux indépendants sont unanimes à signaler les dépenses sans cesse croissantes des administrations centrales, par exemple.

Voici quelques chiffres qui permettent de se rendre compte de la situation.

En 1870 les dépenses relatives au personnel central du ministère de l'Agriculture et du Commerce figuraient au budget pour 424,000 fr.; au budget de 1884 le personnel de ces deux services, élevés en ministères distincts, figure pour 1,378,990 fr. L'administration centrale de la guerre, 1,991,338 fr. en 1870; en 1884, elle coûte 3,791,000 fr. Les crédits affectés à l'administration centrale du ministère des finances étaient de 5,549,250 fr. en 1870; en 1884 ces crédits ne sont plus que de 4,128,370 fr.; mais on a détaché les importants services des postes et des forêts. A elle seule, l'administration centrale du nouveau ministère des postes exige une dépense annuelle de 1,889,690 fr.

Aucun motif d'intérêt général ne justifie ces incroyables augmentations. La population de la France est restée stationnaire, et le nombre des affaires a diminué par suite de la perte de l'Alsace et de la Lorraine.

Le Parlement, auquel nous empruntons ces réflexions, rappelle que l'Assemblée nationale s'était déjà émue de la multiplication des sinecures dans les ministères. Elle avait ordonné une enquête qui fut confiée à des hommes consciencieux; et tous furent unanimes à reconnaître que le personnel des bureaux était trois fois trop nombreux, et que la moyenne de la durée du travail effectif n'était guère que de une heure par jour.

Que l'on juge de ce que doit être aujourd'hui cette moyenne!

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'importation des laines aux États-Unis

Voici un extrait d'une lettre de M. Truy, consul de France à New-York, qui intéresse particulièrement les négociants de notre région:

« Les États-Unis, qui ne produisaient que 90 millions de livres de laine, il y a vingt ans, en produiraient aujourd'hui, d'après les documents statistiques, près de 390 millions; par contre, l'importation de laines étrangères est restée à peu près stationnaire après de nombreuses fluctuations; la moyenne des entrées des trois années 1882, 1883 et 1884 est de 68 millions et demi de livres, celle des trois dernières années de 65 millions. »

« Le nouveau tarif, en adoucissant les

trois d'entrée, encouragera-t-il les exportateurs étrangers? Il est difficile d'émettre, dès à présent, une opinion à cet égard, mais il est intéressant de remarquer que les organes protectionnistes prédisent la ruine de l'industrie indigène.

« Peu de laines fines étrangères ont été expédiées en Amérique pendant l'année fiscale 1882-1883.

« Le tableau suivant, emprunté à un organe spécial, en donne le détail:

Pays de provenance	Nombre de livres	Prix moyen de la livre sur place
Grande-Bretagne (Australie)	20,642,887	18 3/4 cents
Russie	10,933,587	13 1/3
République argentine	9,821,234	15
Uruguay	6,894,885	19
France	4,411,078	12 1/2
Australie (directement)	4,000,286	25
Afrique du Sud	3,682,114	16
Chili	2,534,219	9
Canada	1,376,319	23
Divers	3,665,135	»
Total	67,861,744	16 1/2 cents

D'après cette statistique, la valeur moyenne des laines fines importées ne dépassait pas 25 cents par livre: il est donc peu probable que beaucoup de laines soient jamais transportées aux États-Unis et donnent lieu à l'application de la taxe supplémentaire de 3 cents par livre inscrite dans le dernier tarif.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du jeudi 27 décembre 1883.

Présidence de M. LEROYER

Budget de l'instruction publique
M. CAMBON FORCISSE demande que le crédit de 300,000 francs pour les bourses de l'instruction secondaire et celui de 274,000 pour les bourses de l'instruction primaire soient réglés.

Cette demande est adoptée.

M. RINBERG demande que le crédit de 4 millions soit voté pour alléger les charges des constructions primaires.

Ce crédit est voté.

Le budget de l'instruction publique est adopté.

Budget des beaux-arts, du commerce et de l'agriculture
Ce budget est adopté.

La discussion sur le budget des travaux publics est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du jeudi 27 décembre 1883.

Présidence de M. BASSOIX

La séance est ouverte à 2 heures.

Dépôt de projets

MM. les ministres de la guerre et de la marine déposent des projets de loi relatifs à l'armée coloniale et à l'armée d'Afrique.

Mort de M. Latrade

Le président annonce la mort de M. Latrade, député de la Corrèze, dont il fait quelques mots d'éloge funèbre.

Colonisation de l'Algérie

La Chambre passe à la discussion du projet de loi tendant à l'acquisition de terres et à l'exécution de travaux de colonisation en Algérie.

Un député de Lyon conteste l'utilité du projet au point de vue agricole, politique et militaire. Il critique longuement la colonisation officielle.

Le gouvernement de l'Algérie soutient la nécessité de poursuivre l'application du programme du maréchal Bugeaud, d'introduire un grand nombre d'Européens, de créer des villages dans les régions actuellement fermées, et prend l'engagement de ne plus rien demander quand l'amortissement des 50 millions sera terminée, c'est-à-dire dans 22 ans (Rires).

Le gouvernement soutient la nécessité d'une colonisation officielle.

Les indigènes sont favorables à la création de villages. Cela n'engendrera aucune spéculation; le gouvernement refusera l'autorisation de bâtir sur les terrains objets de spéculations abusives. (Exclamations: oh! oh!)

Il conclut que la colonisation officielle a été délaissée par le doyen des républicains de la Chambre. Il veut le respect de la propriété arabe et critique la capitalisation des crédits fournis à l'Algérie, comme engageant l'avenir. (Applaudissements à droite.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 6 heures.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

LES ÉVÈNEMENTS DU TONKIN

Nos pertes devant Son-Tai

Paris, 27 décembre.

Le ministre de la marine continue à ne pas publier les noms des soldats qui ont été mis hors de combat lors de la prise de Son-Tai.

Les lettres invoquées pour justifier ce silence, qui inquiète à juste titre tous ceux qui ont des parents ou des amis au Tonkin, varient tous les jours.

La semaine dernière, on disait que le ministre voulait d'abord prévenir les familles; ensuite il avait fallu envoyer une dépêche à l'amiral Courbet pour vérifier certains noms mal transmis par le télégraphe. Aujourd'hui, on déclare que la liste des morts et des blessés n'est pas encore parvenue à Paris.

Ce qui augmente encore l'inquiétude, c'est que les journaux étrangers nous ont écrits des pertes à Son-Tai un total plus élevé que celui annoncé par le gouvernement.

L'écart proviendrait de ce que, dans les chiffres communiqués à la presse par le ministère, on n'a pas compris les auxiliaires annamites.

Le marquis de Tseng à Londres

Londres, 27 décembre.

On croit ici que le marquis de Tseng est allé en Angleterre en vue de recourir aux bons offices du cabinet de Saint-James. On doute que les suggestions qu'il pourra faire à ce sujet soient accueillies favorablement.

Il n'est pas possible, en effet, dans les circonstances actuelles, de demander à la France qu'elle abandonne, même en partie, surtout après l'occupation de Sontay, la poursuite du programme qu'elle s'est tracé. Il semble en outre que, par l'attitude agressive qu'elle a prise, la Chine ne peut échapper à des responsabilités pénales pour lesquelles la France est en droit de demander un gage.

INTÉRIEUR

La Déclaration de la Droite

Paris, 27 décembre.

Comme le Journal des Débats et tous les journaux indépendants, le Parlement approuve la déclaration de M. Bocher, la décision de la droite.

FEUILLETON DU 29 DÉCEMBRE — 59

LE SECRET TERRIBLE

Mémoires d'un caissier

PAR ADOLPHE BELOT ET JULES DAUTIN

Première Partie

LE CAISSIER

XV

La chaise de poste repartit au galop. Elle arriva à Montreuil à quatre heures. L'agent de police fit lever les gens dans deux ou trois auberges, en pure perte. Enfin il frappa à l'auberge où Caussion avait mangé.

L'aubergiste, en voyant le portrait daguerrésien typé que lui présentait Moule, reconnut sans hésitation l'homme qu'il avait servi la veille.

— Ah! enfin, s'écria Moule. Et combien de temps est-il resté ici?

— Dix minutes à peu près.

— Vous remarquiez de quel côté il se dirigeait en sortant de chez vous?

— Oui; il a pris à droite, et comme je regardais dans la rue, je l'ai vu entrer dans chez le fripier du coin.

— Un déguisement, pensa Moule; ça doit être joliment fait! Puis, à l'aubergiste: — L'avez-vous vu sortir de cette boutique?

— Non, j'étais revenu à mon comptoir... En ce moment, la femme de l'aubergiste intervint:

— Attendez donc! Je l'ai revu, moi, votre homme, un quart d'heure après, sur le quai, au moment où il montait dans une diligence.

— Vous en êtes sûre? Vous l'avez bien reconnu!

— J'en peux jurer quand on voudra.

— Cependant il n'avait plus les mêmes vêtements!

— Non, il avait une blouse sur son paletot, et il m'a semblé qu'il avait coupé sa barbe.

— Et pour quelle destination devait partir cette diligence?

— Dame! je ne pourrais pas dire au juste. L'aubergiste n'en avait pas plus que sa femme. Il fallait cependant que Moule fût renseigné sur ce point. Il obtint pleine satisfaction à la caserne de gendarmerie. Le brigadier, qui avait assisté au départ de la diligence, raconta ce qui s'était passé, sans omettre cette particularité que le conducteur avait hésité un instant à reconnaître la pratique qui lui avait retenu une place.

— Et vous ne l'avez pas arrêté là-dessus! s'écria Moule.

— Nous ne savions pas.

— On doit toujours savoir! Ça se fait, ces choses-là.

— Il laissa le brigadier à ses regrets, et remonta en voiture.

— A Sonse, il ne s'arrêta que pour demander, au

relais, s'il n'était pas descendu un voyageur. On lui répondit que non. A Villeneuve-sur-Yonne, même question, suivie cette fois d'une réponse qui fit tremblotter Moule: Un voyageur était descendu.

— Lequel?

— Il n'y en avait qu'un.

— Comment! Il y en avait deux... vous vous trompez!

— Je n'en ai vu qu'un... Un monsieur très-gros.

— Bien. Mais l'autre?

— Il n'y en avait pas d'autre.

— C'est impossible! s'écria Moule en frappant du pied avec impatience.

— C'est que ça se peut aller lui échapper? Est-ce qu'un sortit de Sens, Caussion aurait eu l'idée de quitter la voiture pour pousser une pointe à droite ou à gauche, ou même pour revenir sur ses pas, et en brillant ainsi ses traces, égarer la police?

— C'est inadmissible! Il se répétait Moule; il n'est pas de cette force-là!

Il demanda l'heure à laquelle le conducteur de la diligence reprépassit à Villeneuve.

— Le soir, de cinq à six heures.

— C'est trop tard. Je ne puis pas attendre jusqu'à là. Mais, au moins, ce voyageur qui est descendu ici, où est-il?

— Probablement dans la ville.

— Il faut que je le trouve.

— Moule alla sortir du bureau et se mettre en quête du marchand de vins, quand celui-ci entra; il venait tenir une place pour Joigny.

— Il fut très-étonné, l'excellent homme, d'a-

voir voyagé en compagnie d'un individu que la police recherchait. Puis il racconta ce qui s'était passé, la nuit précédente, au relais de Villeneuve; la disparition subite de Caussion.

— Allons donc! s'écria Moule; je savais bien qu'il avait dû descendre ici.

Il n'imaginait pas que la placide figure du marchand de vins et ses manières aussi rondes que sa personne, eussent causé au fugitif la panique à laquelle il avait cédé; mais il comprenait qu'en approchant de Joigny, où il était connu et où son signalement était peut-être transmis, Caussion n'eût pas jugé prudent de suivre jusqu'à destination la grande route dans une voiture publique; il avait dû se jeter à travers champs pour regagner son village à pied.

C'était, comme on voit, la vérité, ou peu s'en fallait. Maintenant, que résoudre?

Descendu à Villeneuve au milieu de la nuit, Buis de fatigue, il avait attendu le jour dans quelque ferme. Depuis deux heures il lui devait s'être remis en marche, mais en avançant lentement, avec mille précautions. S'il avait fait deux lieues maintenant, c'était tout. C'était donc ce carré de six lieues compris entre Villeneuve et Ch... qu'il fallait battre; Caussion y serait infailliblement pris avant la chute du jour; il y était en outre d'un pouvoir sortir. A droite, l'Yonne, grande rivière de récentes pluies; en avant, les goulottes et les agents de Joigny, évidemment prévus, depuis la grêle de Villeneuve que Moule allait chercher en observation.

Ce plan, conçu en deux minutes, fut immédiatement mis à exécution.

Puis Moule remonta, en toute hâte, dans sa chaise de poste, qui reprit sa course au galop. A six kilomètres de Joigny, il fit arrêter et descendit; il se trouvait dans les parages où, selon ses conjectures, Caussion devait être arrivé. Il écrivit au crayon un mot à l'adresse du procureur du roi, et remit ce mot au postillon; celui-ci repartit aussitôt.

Resté seul sur la route, Moule explora du regard la campagne. L'horizon était restreint: à cinq cents pas à droite, l'Yonne; à gauche, des coteaux couverts de vignes. Un pâtre, deux ou trois paysans au loin; mais rien qui ressemblât à son homme.

Il quitta la route et gravit les coteaux à gauche. Il regarda: rien encore.

Alors commença une série d'explorations en tous sens, de marches, de contre-marches, d'informations prises dans les hameaux et les fermes, d'attente, de joies, régulièrement suivies de déceptions.

Cela dura jusqu'à quatre heures et demie du soir.

Moule jusque-là s'était montré patient, tenace, infatigable, il avait accueilli chaque déception par un redoublement d'ardeur. Mais en ce moment, il commença à se décourager, à douter de la réussite de son plan.

Qu'éprouver, en effet? Pendant six heures il n'avait pu découvrir ni une trace, ni un indice; et, tout haletant, épuisé, il se retrouvait au bord de l'Yonne, presque à son point de départ, si ce n'est qu'il s'était rapproché d'une demi-lieue environ de Joigny. A quoi bon continuer? On était en novembre, dans une heure il ferait nuit; déjà le

soleil baissait à l'horizon, derrière des nuages d'un rouge sanglant. Or, de deux choses l'une: Caussion était déjà hors de l'enceinte où on avait tenté de l'enfermer, ou bien il s'était caché dans une retraite impénétrable, décidé à n'en sortir qu'à la nuit close; dans l'un et l'autre cas, toute battue nouvelle serait inutile.

Moule faisait ces réflexions, amèrement, l'œil sombre et les poings crispés, furieux contre Caussion et contre lui-même, et il se disposait à employer ce qui lui restait de forces pour gagner piteusement Joigny, quand tout à coup, il tressaillit et cessa de gesticuler.

A trois cents pas, il venait d'apercevoir un homme qui suivait la rivière, en ayant l'air de se dissimuler le plus possible derrière les peupliers et les saules dont l'Yonne est bordée en cet endroit. L'homme venait à lui.

Se jeter à plat ventre, ramper jusqu'à une ocre toute proche, s'y glisser, gagner la berge, et là, se cacher derrière un vieux saule et attendre, ce fut pour Moule l'affaire d'une minute.

L'homme continuait d'approcher.

Sans faire un mouvement, de peur de se découvrir, Moule l'observait, le regard tendu dans une fixité anxieuse... Était-ce Caussion? L'agent de police ne pouvait encore distinguer ses traits; mais il voyait parfaitement un chapeau à haute forme et un paletot brun. Oh était la blouse achetée à Montreuil? Caussion devait la porter. Fallait-il encore subir une déception?

(A suivre.)